



La **MAIRIE DE VIVIERS** remercie ses partenaires pour l'organisation de

la **Vivaroise**
by arob@se



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Ardèche
LE DÉPARTEMENT

20
TERRE
DE JEUX
24



Dimanche 3 mars 2024 à 9h30 à Viviers

la **Vivaroise**
by arob@se

11^{ème}
ÉDITION

→ **10km RUNNING**

+ 3 COURSES ENFANTS :

avec classement et récompenses

Eveil Athlétique (800m)

Poussins (1,5km)

Benjamins-Minimes (3km)



Dimanche
3 mars 2024
9h30 à Viviers

Renseignements : sport@mairie-viviers.fr
ou 04 75 49 86 10

Inscriptions en ligne :
jusqu'au 1^{er} mars minuit

→ www.le-sportif.com

10€ en pré-inscription
15€ le jour de la course



Certificat médical ou licence adulte obligatoire

L'organisateur s'assurera que les participants sont titulaires :

D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées),

- Ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes : FCD, FFSA, FFH, FSPN, ASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP.
- Ou pour les majeurs d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical,
- Ou pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

INFORMATIONS PARTICIPANTS :

Nom : Prénom :
Sexe : Femme Homme Date de naissance :/...../.....
N° de licence Club
Adresse :
Code postal Ville
Email :@..... tél :

O J'autorise l'organisateur à utiliser mon image en course pour toute publicité de « La Vivaroise » en version numérique ou papier.

AUTORISATION PARENTALE (pour les moins de 18 ans)

Signature

O J'autorise ma fille, mon fils, à participer à la course running « La Vivaroise » organisée par le service des sports de ma commune de Viviers.

Signature d'un parent :

Nom – prénom :

Paiement (à remplir par l'organisateur)

En ligne Chèque Espèce

RÈGLEMENT COURSE « LA VIVAROISE »

1- DÉPART / ARRIVÉE

Le départ et l'arrivée auront lieu dans la cour d'honneur de la Mairie. Nous vous proposerons un accueil café, un ravitaillement intermédiaire. Un rafraîchissement sera fourni à l'arrivée.

9h30 : Poussins (1500m)

9h45 : Eveil athlétique (800m)

10h : de Cadet à Masters (10km)

10h05 : Benjamins/minimes (3000m)

2 - CATÉGORIES

- Féminin et masculin,
- Course enfants avec classement,
- Course 10km : de cadets à masters de 0 à 9.

3 - FRAIS D'INSCRIPTION

Courses enfants : gratuites

La Vivaroise 10km

- 10€ en pré-inscription jusqu'au 1^{er} mars minuit
- 15€ le jour de la course (chèque à l'ordre du Trésor Public)

Tout engagement est ferme, définitif et non remboursable.

Bulletin d'inscription sur www.mairie-viviers.fr et inscription en ligne sur le www.le-sportif.com jusqu'au 1^{er} mars minuit.

4 - RETRAIT DES DOSSARDS

Dans la cour d'honneur de la mairie à partir de 8h00 le dimanche 3 mars 2024. Dossard apparent pendant la course, se munir de 4 épingles de sûreté pour ce dossard. Le dossard n'est en aucun cas cessible.

5 - ASSURANCE

L'organisateur est couvert par une assurance de responsabilité civile et décline toutes responsabilités pour tout accident physiologique immédiat ou futur.

6 - RÉCOMPENSES

Aux 3 premiers scratchs femme et homme, au 1^{er} de chaque catégorie. Pas de cumul scratch et catégorie. Un lot sera remis à chaque participant. Récompenses pour les courses enfants à partir de 10h45.

7- CONTACT

Service des sports de la Mairie de Viviers – 2 avenue Pierre Mendès France 07220 VIVIERS
tél : 04 75 49 86 10
www.mairie-viviers.fr
Mail : sport@mairie-viviers.fr

Dimanche
3 mars 2024
9h30 à Viviers

DÉPARTS

↘ **1500m** à 9h30

↘ **10km** à 10h

↘ **800m** à 9h45

↘ **3000m** à 10h05